



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE REGION

N° 72 Spécial – 2013

*Arrêté complémentaire (n° 2)
fixant la composition du CESER*

14 Novembre 2013



18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 01
Tél : 04 73 98 63 63 – Télécopieur : 04 73 98 61 03
Internet : <http://www.auvergne.pref.gouv.fr> – Courriel : sgar@auvergne.pref.gouv.fr





PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

ARRÊTÉ N° 2013/ SGAR / 241
complémentaire (2) à l'arrêté
2013/SGAR/231

**Fixant la composition du Conseil Economique
Social et Environnemental Régional d'Auvergne**

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4134-2 et R. 4134-1 à R. 4134-6 relatifs aux Conseils économiques et sociaux régionaux ;

VU le décret n° 2011-112 du 27 janvier 2011 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux et notamment l'annexe à l'article R4134-1 fixant le nombre de membres des CESER et leur répartition entre les différents collèges ;

VU la circulaire interministérielle (Ministre de l'intérieur, Ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social) n° INTK13 001 97 C du 27 juin 2013 relative aux modalités de renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux de 2013 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2007/SGAR/n°155 du 30 octobre 2007 modifié, concernant le Conseil économique social et environnemental Régional d'Auvergne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013-SGAR/n°58 bis du 14 octobre 2013 fixant la liste des organismes représentés au Conseil économique, social et environnemental régional d'Auvergne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013/SGAR/231 du 29 octobre 2013 fixant la composition du Conseil Economique Social et Environnemental régional d'Auvergne du 29 octobre 2013 complété par l'arrêté préfectoral 2013/SGAR/238 du 13 novembre 2013 ;

VU les conclusions de la réunion de conciliation des associations et fondations culturelles du 12 novembre 2013 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'arrêté n° 2013/SGAR/231 du 29 octobre 2013 fixant la composition du Conseil Economique Social et Environnemental Régional d'Auvergne est complété comme suit :

3^{ème} collège : 24 représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région	
<i>Nombre de sièges</i>	<i>Désignation</i>
1	<p>Par accord entre l'association « Le Transfo », la Fondation du patrimoine, l'Agence des Musiques et Territoires d'Auvergne, la Comédie de Clermont, la Coopérative de Mai, le Festival de musique de la Chaise-Dieu, le Festival international de théâtre de rue d'Aurillac, l'Orchestre d'Auvergne, et Sauve qui peut le court métrage :</p> <p>En rotation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Jean-Claude SAUREL (Sauve qui peut le court métrage) du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2016- Jean-Michel PASTOR (Festival de musique de la Chaise-Dieu) du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2019

ARTICLE 2 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux auprès du Préfet de la région Auvergne,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand,

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général pour les Affaires Régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Préfecture de la région Auvergne et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région. Le présent arrêté sera notifié au Président du conseil régional d'Auvergne, au Président du conseil économique social et environnemental régional d'Auvergne et aux Préfets de département de la région Auvergne qui l'afficheront dans leurs locaux.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 novembre 2013

Le Préfet de la région Auvergne,


Michel FUZEAU